
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 janvier 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Dominique Ollivier, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0035

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 janvier 2024 en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0036

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0038

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE23 1313;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 0843;

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'abroger la résolution CG23 0434;

2- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

3- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19972 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige latérale	9 905 133,80 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 2 - Niveleuse avec chasse-neige latérale	8 620 288,18 \$

Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige latérale avec option 6X6	1 425 727,55 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 4 - Niveleuse avec chasse-neige latérale pour le Centre de la formation	654 245,30 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 4 121 078,97\$, taxes incluses, à titre de dépenses de contingences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1230344006

CE24 0039

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE23 1420;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 1013;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0510;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19976 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Accessoires Outillage limitée	Lot #1 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 2 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 3 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 4 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 5 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 6 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 7 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 8 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 9 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 10 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$

Accessoires Outillage limitée	Lot # 11 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 12 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 13 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 14 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 476 674,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Accessoires Outillage limitée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237428004

CE24 0040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la location de circuits en transmission de données, d'une durée de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 400 584,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20074;
- 3- d'autoriser le directeur de la direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237429001

CE24 0041

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente de partenariat liant Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1238542003

CE24 0042

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Rotec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'installation de l'exposition permanente de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 562,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20223;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 234,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237959005

CE24 0043

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA de Montréal) pour la fourniture de tous les services animaliers sur le territoire des arrondissements de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Saint-Laurent, de Ville-Marie, et à fournir le service complémentaire de Capture, Stérilisation, Relâche, Maintien (CSRM), sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 667 470 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1237515005

CE24 0044

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 235 542,38 \$, taxes incluses, pour les services de refuge et de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du contrat accordé à Le Berger Blanc inc. (CA22 27 0362), majorant ainsi le montant total du contrat de 220 752 \$ à 456 294,38 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1237515004

CE24 0045

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois années par laquelle Eurovia Québec Grands Projets inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égout, pour une somme maximale de 17 457 895,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE23A14-P23038-196339-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 350 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1236510001

CE24 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 480,93 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour la sécurisation des pistes cyclables, dans la rue de la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. (CG23 0303), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 438 479,37 \$ à 2 542 960,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 115 211,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'addenda du présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1237231022

CE24 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., le contrat pour des travaux de voirie pour le scellement des fissures du revêtement bitumineux de la chaussée, sur différentes rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 776 656,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512901;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 665,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237231071

CE24 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation et de reconstruction de l'égout unitaire, là où requis, reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire ainsi que des travaux de reconstruction de chaussée en pavés de granit brut de chaussée en pavés récupérés (cobblestone) de trottoirs boulevard en granulat exposés, de bordures de granit d'éclairage et d'infrastructure (RTU) sur la rue Saint-Paul, rue Saint-Dizier, ruelle Chagouamigon et l'impasse dans le prolongement de la Place Royale (Phase 3A - Projet Saint-Paul) dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 24 501 426,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 504801;
- 3- d'autoriser une dépenses de 137 970 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
- 4- d'autoriser une dépenses de 2 638 970,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépenses de 2 820 035,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 940 737,72 \$, taxes incluses (contrat entente : 854 881 \$ + contingences : 85 488,10 \$ + incidences : 368,62 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 214 513,99 \$, taxes incluses (contrat entente : 192 869,13 \$ + contingences : 19 286,91 \$ + incidences : 2 357,95 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;

- 8- de procéder à une évaluation du rendement de Les Construction H2D inc.;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237231066

CE24 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Roxboro Excavation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux municipaux d'infrastructures aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) – Lot H , comprenant des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout et de conduite d'eau secondaire, de construction de chaussée souple, de trottoirs en pavés de béton, de fosses de plantation, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sanguinet de la Gauchetière à René-Lévesque et dans le boulevard René-Lévesque d'Hôtel-de-Ville à Saint-Denis dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission négociée , soit pour une somme maximale de 9 258 618 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509501;
- 3- d'autoriser une dépenses de 41 391 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
- 4- d'autoriser une dépense de 944 820,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 769 821,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1237231065

CE24 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 241 120 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'exécution du premier lot des travaux d'aménagement de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative, dans le cadre du contrat accordé le 18 avril 2023 à Ceveco inc. (CM23 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 901 633,63 \$ à 4 142 753,63 \$, contingences et taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1236605001

CE24 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 710 397,69 \$, taxes incluses, soit un montant de 1 119 455,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires au coût réel et un montant de 590 942,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences additionnelles pour le projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Héroïse Thibodeau architecte inc. (CM19 1353), majorant la dépense totale de 4 389 676,22 \$ à 6 100 073,91 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1236597002

CE24 0052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 60 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en économie de la construction pour divers projets du Service de la gestion et planification des immeubles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20213 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Lot 1	735 840 \$
MACOGEP inc.	Lot 2	1 110 336,57 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 369 235,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les deux lots (lot 1 : 147 168 \$ et lot 2 : 222 067,31 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et MACOGEP inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1235400001

CE24 0053

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20150 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Rousseau Lefebvre Inc.	Lot 1	9 788 396,63 \$
Les Services EXP inc.	Lot 2	7 823 228,24 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	Lot 3	3 500 643,83 \$
Provencher Roy+Architectes Associés inc.	Lot 4	1 368 831,13 \$
NIP Paysage inc.	Lot 5	856 563,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 3 500 649,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 1 468 259,49 \$ pour le lot 1, 1 173 484,24 \$ pour le lot 2, 525 096,57 \$ pour le lot 3, 205 324,67 \$ pour le lot 4 et 128 484,56 \$ pour le lot 5;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Rousseau Lefebvre Inc., Les Services EXP inc., BC2 Groupe Conseil inc., Provencher Roy + Architectes Associés inc. et NIP Paysage inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1239697001

CE24 0054

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 280 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats pour la représentation de la Ville dans le dossier de la Ligue des Noirs, dans le cadre du contrat accordé à IMK (DA213219042), majorant ainsi le montant total du contrat de 583 000 \$ à 863 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1236684005

CE24 0055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée cinq ans, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc., regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets d'accessibilité universelle, pour un montant maximal de 2 161 886,42 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20161;
- 3- d'autoriser une dépense de 432 377,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1235388001

CE24 0056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Société Conseil LGS inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, et au seul soumissionnaire Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, pour une durée de 36 mois, les contrats pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20163;

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Société Conseil LGS inc.	Lot 1	10 456 102,44 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	Lot 2	940 610,48 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Société Conseil LGS inc. et de Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237684007

CE24 0057

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de deux ans, avec trois options de renouvellement d'un an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20178;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Services professionnels en développement organisationnel – Lot 1	297 601,29 \$
Talsom inc.	Services professionnels en développement organisationnel – Lot 2	310 547,63 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, avec trois options de renouvellement d'un an, par laquelle Sia Partners inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en développement organisationnel, pour une somme maximale de 326 758,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20178;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1235403001

CE24 0058

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 919 213,60 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne dans le cadre de trois ententes-cadres conclues avec Novaconcept et Alia Conseil (CG22 0040), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 1 830 660,69 \$ à 2 749 874,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1235138002

CE24 0059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Simbioz, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la conception multimédia et la fourniture technologique de l'exposition permanente de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 291 144,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20223;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 803,97 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1237959003

CE24 0060

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 678 887,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1770;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc à cet effet;
- 3- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1230649006

CE24 0061

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1771;

- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Civitas inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1230649007

CE24 0062

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de Nunsubco Trois inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 6 230 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à L'Île-des-Soeurs dans l'arrondissement de Verdun, aux fins de développer un projet d'équipements collectifs, pour un montant de 6 360 660 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir tous les droits, titres et intérêts de 9150-1940 Québec inc. et de 9150-1916 Québec inc. dans le lot 6 230 736 et tous les droits, titres et intérêts de 9150-1940 Québec inc. dans le lot 6 230 737 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous situés à L'Île-des-Soeurs dans l'arrondissement de Verdun, aux fins de développer un projet d'équipements collectifs, pour un montant de 4 539 340 \$, plus les taxes applicables;
- 4- d'autoriser la signature des actes de vente résultant des présentes promesses pourvu que ces actes de vente soient, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conformes auxdites promesses;
- 5- d'émettre les chèques requis pour la transaction au nom des vendeurs ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur, le cas échéant;
- 6- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre les vendeurs et le ou les notaires fiduciaires, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1239245012

CE24 0063

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à la Société de développement social, pour une période de sept mois, à compter du 1^{er} décembre 2023, le rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux adresses civiques 1050-1150, rue Gordon, d'une superficie approximative de 1 465 mètres carrés, à des fins d'un service d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance, tel que décrit au projet de convention de prêt de local pour un montant de 160 975 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1235323009

CE24 0064

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir, de gré à gré, une servitude réelle de la Ville de Montréal-Est, dont le Fonds servant est constitué des lots 6 241 954, 6 241 955, 6 241 957, 6 241 959, 6 241 960, 6 241 961, 6 242 902, 6 242 903, 6 281 118, 6 281 119 et 6 281 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 131 400 mètres carrés, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de servitude bilatérale.
- 2- d'autoriser la signature du projet de convention visant la mise en place d'une servitude de passage résultant de la présente promesse, pourvu que cette convention soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1234501001

CE24 0065

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière, non récurrente, rétroactive totalisant la somme de 9 219 \$ aux organismes ci-après désignés, en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets ponctuels en 2023 visant l'inclusion et le développement vers l'excellence des athlètes :

<u>Organismes</u>	<u>Contribution financière non récurrente (2023)</u>
Le club de haute performance Montréal-Olympique inc.	4 357 \$
Sports Montréal inc.	4 862 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1235978008

CE24 0066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 920 000 \$ à Mondiaux Montréal 2026 dans le cadre du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour la tenue des Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal du 20 au 27 septembre 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 750 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le SGPMRS en 2024;
- 4- d'autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du SGPMRS, à hauteur de 1 200 000 \$ pour l'exercice 2025 et 1 220 000 \$ pour l'exercice 2026;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire et l'ajustement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1238475006

CE24 0067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 450 000 \$ à Y des femmes de Montréal pour compléter son montage financier afin de permettre la réalisation de 10 unités situées dans l'arrondissement de Ville-Marie ;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser l'augmentation des budgets de revenus et dépenses du Service de l'habitation, dès 2024, pour un montant de 450 000 \$, provenant du surplus affecté 2021 de 40 000 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1239286002

CE24 0068

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder une contribution financière de 20 394 860 \$ aux organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour les années 2024, 2025 et 2026 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
PME MTL Centre-Est	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 784 588 \$
PME MTL Centre-Ouest	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 083 762 \$
PME MTL Centre-Ville	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 667 474 \$
PME MTL Est-de-l'Île	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	2 945 273 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 667 474 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 246 289 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1237016002

CE24 0069

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM), pour les années 2024 et 2025, dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe 2;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1237797009

CE24 0070

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à La Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1239219002

CE24 0071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de Fonds d'investissement pour le logement étudiant (FILE), prêteur d'UTILE-ANGUS, relativement à l'immeuble situé au 2770, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver l'Avenant n°2 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Utile Angus;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur du Fonds d'investissement pour logement étudiant (FILE).

Adopté à l'unanimité.

20.034 1233956002

CE24 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour des projets en alimentation et en mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Montant accordé</u>
Événement Hoodstock	200 000 \$
Concert'Action Lachine	200 000 \$
Corporation de développement communautaire Centre-Sud	200 000 \$

- 2- d'approuver des projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1239473009

CE24 0073

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 600 \$, pour l'année 2024, à Association bénévole de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est, pour la réalisation du projet « Ressources-Aînés » prévu se dérouler du 15 janvier 2024 au 15 juillet 2024, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1239591002

CE24 0074

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour la réalisation de son plan d'action 2023-2024 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1237840002

CE24 0075

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, en 2024, un soutien financier totalisant la somme de 2 525 349 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, aux différents organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme Prévention Montréal - Volet régional et de l'Entente entre la Ville et le Ministère de la Sécurité publique relativement au Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du gouvernement fédéral :

Axe	Organisme	Projet (période 2024 et 2025)	Soutien recommandé
2	FONDATION DE L'ASÉQ, faisant aussi affaire sous Collectif social	Prévenir le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes en contexte festif à Montréal	140 514 \$
2	Réseau outils de paix	Prévention des violences et empouvoirement des jeunes par la médiation citoyenne et la justice réparatrice	100 028 \$
2	Centre des femmes de Verdun	Autodéfense féministe: Discours du corps et espace public III	35 054 \$
2	Organisme Ballroom pour la communauté	Ballroom en sécurité	96 120 \$
2	Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal	Parler pour agir contre le harcèlement de rue	87 011 \$
2	Connexion justice sociale	Projet de guérison sociale par et pour les communautés marginalisées: Appuyer, retisser et agir au coeur des enjeux de violences dans une démarche de prévention par et pour	148 400 \$
2	Centre international pour la prévention de la criminalité	Projet de renforcement des capacités multi-acteurs en prévention des violences chez les jeunes montréalais âgés de 12 à 25 ans	54 393 \$
2	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal	Groupe de soutien pour mères endeuillées à la suite du décès par acte criminel de leur enfant	88 447 \$
2	Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Les jeunes en action contre toutes les formes de violence!	110 382 \$
1	Corporation l'espoir	Camps de jour inclusifs	73 814 \$
1	Les ateliers speech	Speech en résidence	120 000 \$
1	Le regroupement pour la trisomie 21	Éveil musical 0-10 ans pour enfants vivant avec la trisomie 21	9 124 \$
1	Cirque hors piste	Le cirque- mon espace de participation sociale	125 000 \$
1	Missions Exeko	Droit de cité 2024-2025	65 043 \$
1	Événements Prima danse	Programme d'inclusion sociale via l'art de la danse	100 000 \$
1	Enfants transgenres Canada	Groupe de soutien pour parents et proches d'enfants et d'adolescents créatifs dans le genre	135 000 \$
1	MU	MU-L'art urbain comme outil d'engagement et de participation chez les jeunes	85 000 \$
1	Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Artistes demandeurs	140 000 \$
1	Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	Développement du volet jeunesse du CIVA	82 000 \$
1	La Converse	École la converse	125 000 \$
1	Centre socioéducatif Lasallien	Programme d'accompagnement aux métiers	130 000 \$
1	Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce	Nos tout.e.s petit.e.s : se concerter, pour mieux prévenir	88 670 \$
1	Regroupement: Entre-mamans inc	Dépannage et soutien social pour familles demandeuses d'asile	125 000 \$

- | | | | |
|---|-------------------------------------|---|------------|
| 1 | Centre social d'aide aux immigrants | Mon horizon LGBTQ+ : Bâtir des compétences solides pour un avenir inclusif | 71 310 \$ |
| 1 | Fédération des femmes du Québec | Fem-ArtZ | 90 039 \$ |
| 1 | Sun Youth / Jeunesse au soleil | Autonomisation des enfants vulnérables par le mentorat et le sport organisé | 100 000 \$ |
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier, en 2024, totalisant la somme de 4 674 651 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme Prévention Montréal - Volet régional et de l'Entente entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique relativement au Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du gouvernement fédéral;

Axe	Organisme	Projet (période 2024 et 2025)	Soutien recommandé
2	GRIP Montréal	Spotlight Montréal	217 292 \$
2	Évènements Hoodstock	Justice alternative et résilience : Réhabilitation communautaire pour les jeunes touchés par la criminalité et la judiciarisation	188 990 \$
2	Société Makivik	Prévention des risques de violence envers les Inuit à risque ou en situation d'itinérance	754 680 \$
2	Desta Black Youth Network	Desta justice - Reintegration program for black youth	203 421 \$
2	Carrefour de ressources en interculturel	Protéger les demandeurs d'asile des arnaques et des abus dès leur arrivée chez les résidences de PRAIDA	204 000 \$
2	Media Sayaspora Media	Saysafe - Des espaces en ligne et hors ligne sécurisés pour toutes	181 175 \$
2	Jamaican Association of Montreal/Association jamaïcaine de Montréal	Ensemble contre la violence - Together against violence	243 760 \$
2	Projet ado communautaire en travail de rue	Spirale	330 898 \$
2	Coalition Pozé	Quartiers unifiés	204 015 \$
2	Projet Mikana	Sécurisation, bien-être et sensibilisation aux réalités de la jeunesse autochtones 2SLGBTQIAA+	211 420 \$
1	La puce ressource informatique	Médias numérique et engagement social des jeunes ; 2024 et 2025	175 000 \$
1	Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	Renforcement de la sécurité culturelle et communautaire : enfants et familles sur le territoire	200 000 \$
1	Association Tasiutigilt pour familles inter-culturelles des enfants inuit et autochtones	Programme Thrive Youth	160 000 \$
1	Réseau réussite Montréal	Soutenir la réussite éducative des jeunes immigrants	325 000 \$
1	Bureau de la communauté Haïtienne de Montréal	Option protection : droit des jeunes montréalais	175 000 \$
1	Rue action prévention jeunesse	Jeux de la rue régional - Inter-arrondissements	150 000 \$
1	Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains	Cultiver le leadership des jeunes montréalais.e.s à travers des espaces sécuritaires et inclusifs	175 000 \$

1	Les grands ballets canadiens	La danse de l'avenir - Continuons à danser ensemble	225 000 \$
1	Les YMCA du Québec	Programme école-famille-communauté	200 000 \$
1	Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal	Les organismes communautaires famille : un milieu de vie pour toutes les familles!	1500 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1236535002

CE24 0076

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$, pour l'année 2024, soit un montant de 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la 33^e édition du « Mois de l'histoire des Noirs (MHN) » et un montant de 20 000 \$ à Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 25^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1237661001

CE24 0077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la mise à jour de la structure du programme 2024-2025;
- 2- d'autoriser un virement de 600 000\$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer l'année 2024 du Programme de contributions financières pour la transition écologique (PCFTE).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1239592003

CE24 0078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1236860001

CE24 0079

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22030-188992-C-2 pour le lot 5 - Travaux de construction – secteur 714 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1233714002

CE24 0080

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22029-188994-C-2, pour le lot 4 - Travaux de construction – secteurs 710, 711 et 712 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1233714001

CE24 0081

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22031-189807-C-2 pour le lot 6 - Travaux de construction – secteur 715 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1233714003

CE24 0082

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement de l'appel public à soumissions numéro 31H12-005-0671-07-APS-1 pour la vente de l'immeuble situé au 505, boulevard de Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver la grille de pondération utilisée pour le choix du soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1239920005

CE24 0083

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 16 476 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation, et ce, dans le cadre du projet de développement du loisir et du sport afin d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2024 de l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1239495001

CE24 0084

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la transaction partielle hors Cour intervenue entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière dans laquelle la Ville s'engage à acquérir les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à un prix de vente correspondant à la juste valeur marchande qui sera déterminée par la Cour supérieure ou à défaut, par un arbitre privé;
- 2- d'approuver le projet de promesse bilatérale pour lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Rosemary Lafrenière les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse bilatérale ci-joint;

- 3- d'autoriser la signature d'un acte de vente entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière et tout autre document requis, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 4- d'autoriser à verser le prix de vente dans le compte en fidéicommis de Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. au moins 72 heures avant la date prévue pour la signature de l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239778001

CE24 0085

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA23 22 0370 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 décembre 2023;

Attendu que le pouvoir relatif au paiement de l'indemnité définitive est exercé par le comité exécutif, conformément à l'article 34.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Louise Boutin, du Service des affaires juridiques, un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 5 959 182 \$, en capital, intérêts et frais, plus 214,79 \$, d'intérêts par jour à compter du 1^{er} octobre 2023, et rédigé à l'ordre de Godard Bélisle St-Jean et Associés en fidéicommis, le tout dans le cadre de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (plan O-28 Sainte-Anne), aux fins de parc local ;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1230059003

CE24 0086

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte du tableau de répartition du poste budgétaire des dépenses de reconnaissance et de mobilisation de toutes les unités d'affaires;
- 2- d'abolir le budget des dépenses de fonction de l'exercice budgétaire 2024 de toutes les unités d'affaires;

- 3- d'allouer le budget des dépenses de reconnaissance et de mobilisation de toutes les unités d'affaires;
- 4- de mandater toutes les unités d'affaires à effectuer les virements de crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1236254004

CE24 0087

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser les dépenses antérieures à 2024 non présentées dans le dossier décisionnel précédent (1233156001);
- 2- d'adopter les dépenses opérationnelles prévues pour l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour le mois de février 2024;
- 3- de lever les mesures suivantes prises à la suite du dossier décisionnel 1237665006 et ce, à partir du 1^{er} mars 2024 :

Mesure 2 : Mandater la Direction générale pour débiter un nouveau processus de recherche quant à des candidats à recommander pour une nomination à titre nouveau président de l'OCPM;

Mesure 3 : Ordonner à l'OCPM de suspendre ses dépenses, à l'exception des salaires, du loyer et des dépenses d'opérations essentielles approuvées préalablement par la trésorière;

Mesure 4 : Réduire les sommes attribuées aux activités de l'OCPM pour le restant de l'année 2023 aux seuls montants requis et approuvés par la trésorière;

Mesure 5 : Mandater le Directeur général de la Ville afin d'identifier et affecter les ressources requises aux fonctions de l'OCPM, notamment pour veiller à la coordination de la gouvernance dans l'implantation de mesures intérimaires de gestion, incluant des paramètres opérationnels, et apporter tout support requis en matière de ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1238540001

CE24 0088

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de lever sans condition les mesures suivantes :

Mesure 1 : Décréter l'application des paramètres du plan de resserrement au budget des services municipaux et mandater le DG pour encadrer l'ensemble du processus;

Mesure 5 : Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'accessoires de bureaux, incluant les ordinateurs;

Mesure 6 : Garder en réserve jusqu'à nouvel ordre le montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes;

Mesure 7 : Retirer le pouvoir délégué aux services municipaux relativement à toutes les catégories de dépenses précédentes et l'attribuer au directeur général jusqu'à la date de rétablissement de la délégation retirée;

2- de lever avec condition les mesures suivantes :

Mesure 2 : Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement de l'embauche afin de prioriser les postes de nature opérationnelle;

Mesure 3 : Suspendre jusqu'à nouvel ordre les déplacements hors Québec;

Mesure 4 : Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'honoraires professionnels, excluant les services techniques;

3- de maintenir jusqu'à nouvel ordre la mesure suivante :

Mesure 10 : Exiger des services municipaux le resserrement de toutes dépenses additionnelles jusqu'à nouvel ordre.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1246254001

CE24 0089

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et la modernisation du bâtiment situé au 313, rue Rielle - poste de ventilation mécanique Rielle ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1225291005

CE24 0090

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1230683002

CE24 0091

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1230252002

CE24 0092

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 246 709 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1230415002

CE24 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de OCTOV de 3 h à 7 h, le 3 février 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1248994001

CE24 0094

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la transaction et quittance en lien avec l'entente no 43 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal, l'Association des pompiers de Montréal (Association internationale des pompiers, section locale 125) et Beneva inc. (anciennement SSQ, Société d'assurance-vie inc.) à la suite du règlement de tout litige entourant le lien d'emploi de l'employé, et autoriser son exécution en ses termes.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1237914007

Levée de la séance à 10 h 13.

70.001

Les résolutions CE24 0035 à CE24 0094 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville